

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 25_CC_2018_CCDS

AVENANT À LA CONVENTION DU GAL DES SAVANES MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Séance du 4 juin 2018

Date de convocation : 29 mai 2018 - 2ème convocation

L'an deux mil dix-huit et le quatre juin à douze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Stéphane ANTOINETTE à Christian PITTA

Denis BURLOT à François RINGUET

Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Didier BRIOLIN

Gilles DUFAIL à Edgard CHOCHO

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA-CLET

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Absente excusée :

Françoise FREDOC

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC

A été nommé Secrétaire de séance Madame Emilie VENTURA-CLET

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«La candidature de la Communauté de Communes des Savanes « LES SAVANES, UNE TERRE DE LIENS ET DE PATRIMOINES A VALORISER », suite à l'appel à projet LEADER lancé par la Collectivité Territoriale de Guyane, a été acceptée par le comité de sélection en date du 20 juin 2016. Depuis, la cellule LEADER du GAL des Savanes a communiqué l'ensemble des pièces nécessaires, visant à la rédaction de la convention LEADER qui a été signée le 31 mai 2017.

Le Comité de Programmation du GAL des Savanes a été convoqué les 26 juillet et 15 septembre 2017 à la CCDS sans pouvoir, à chaque fois, atteindre le quorum requis et voter. En effet, la convention LEADER stipule que pour délibérer, il faut la moitié des membres votants présents et qu'au moins la moitié des voix soit constituée du Collège privé (double quorum).

Force est de constater que l'absence répétée de membres, empêchant la tenue du Comité de programmation, est de nature à freiner, voire bloquer le déploiement de ce dispositif et donc à atteindre les objectifs fixés (développement de l'offre touristique, valorisation de la production locale, du patrimoine...) pour le développement rural de notre territoire.

La composition actuelle du comité est à repenser et nous conduit à la modifier, dans un souci d'efficacité tout en respectant les règles nationales des programmes européens de représentativité.

Par délibération nº 05_CC_2018_CCDS du 27 février 2018, le Conseil communautaire a modifié la composition du comité de programmation comme suit :

Collège public : 4 membres titulaires + 4 membres suppléants ; Collège privé : 5 membres titulaires + 5 membres suppléants.

Par la suite, un appel à candidature a été effectué pour la désignation des membres du collège privé

COLLEGE PRIVÉ					
Jefrado AMALENSIE 2 rue du Cali, 97310 Kourou	Directeur administratif et financier de l'association Papakai	Titulaire			
Jean RINGUET, PK 44 Savane Matiti, 97310 Kourou	Gérant de RJ AGRI MAT	Titulaire			
Alain MINDJOUCK, 3 rue Alexine Gaëtan, 97300 Iracoubo	Association Action de Prévention Santé Village	Titulaire	Président de l'association ACAGE Guyane		
Mme. MONTEIRO MONTEIRO Edianne Bourg de Saint-Élie 97312 Saint-Élie	Gérante de Dieu et Fidèle	Titulaire			
Nunez CARDOSO 4 rue Edgard Golitin, 97300 Iracoubo	Présidente de l'Association l'OASIS	Titulaire	Gérante Camping car Guyane Voyage		
Lucienda GUENTHER IRACOUBO	Secrétaire adjoint de l'Association Action de Prévention Santé Village	Suppléant			
Marilva ODANG 2 Rue Cali, 97310 Kourou	Secrétaire de l'association Papakai	Suppléante			
René COURAT Rue du Surinam 97310 Kourou	Bijouterie La Battée	Suppléant	Chef d'entreprise		
Éric BUREAU Sinnamary	Agriculteur	Suppléant	Chef d'entreprise		
Laurent GREBERT CV 18 Simarouba, 97310 Kourou	Coiffeur	Suppléant	Chef d'entreprise		

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

DESIGNER les 10 membres qui constitueront le collège privé du Comité de Programmation.

DONNER, mandat au Président pour signer tout acte afférent à la présente délibération.»

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi nº99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi nº2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi nº2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi $n^{\circ}2015$ -991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifiant l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°54-CC/2016/CCDS, du 20 décembre 2016 relative à la révision et mise en conformité des statuts de la CCDS :

Vu la délibération n° 2015-07 de la séance de droit du 18 décembre 2015 de l'Assemblée de Guyane relative à la délégation d'attribution au Président de l'Assemblée de Guyane ;

Vu l'avis du Comité de sélection LEADER en date du 20 juin 2016 portant sélection de la candidature de la CCDS et le comité de programmation Europe du 29 juillet 2016 ;

Vu la délibération n° 05_CC_2018_CCDS du 27 février 2018 relative à l'avenant à la convention du GAL des Savanes modifiant la composition du comité de programmation et les clauses minimales du règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 51-CC/2016/CCDS relative à la validation de le stratégie de développement local du GAL des Savanes, de la maquette financière et du projet de convention entre la CCDS, le GAL des Savanes, la Collectivité territoriale de Guyane, l'agence des services et de paiement et la mission Guyane du Centre national d'études spatiales pour la programmation LEADER 2014-2020 ;

Vu les statuts de la structure porteuse du GAL;

Vu la convention signée entre le GAL, l'Autorité de Gestion et l'Organisme payeur du 31 mai 2017 ;

Vu le rapport unique de présentation ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 mai 2018 ;

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

Article 1 : DONNE ACTE, de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : DÉSIGNE, les dix (10) membres qui constitueront le collège privé du Comité de programmation comme suit :

	COLLE	GE PRIVÉ	
Jefrado AMALENSIE 2 rue du Cali, 97310 Kourou	Directeur administratif et financier de l'association Papakai	Titulaire	
Jean RINGUET, PK 44 [°] Savane Matiti, 97310 Kourou	Gérant de RJ AGRI MAT	Titulaire	
Alain MINDJOUCK , 3 rue Alexine Gaëtan, 97300 Iracoubo	Association Action de Prévention Santé Village	Titulaire	Président de l'association ACAGE Guyane
Mme. MONTEIRO MONTEIRO Edianne Bourg de Saint-Élie 97312 Saint- Élie	Gérante de Dieu et Fidèle	Titulaire	
Nunez CARDOSO 4 rue Edgard Golitin, 97300 Iracoubo	Présidente de l'Association l'OASIS	Titulaire	Gérante Camping car Guyane Voyage
Lucienda GUENTHER Iracoubo	Secrétaire adjoint de l'Association Action de Prévention Santé Village	Suppléant	
Marilva ODANG 2 Rue Cali, 97310 Kourou	Secrétaire de l'association Papakai	Suppléante	
René COURAT Rue du Surinam 97310 Kourou	Bijouterie La Battée	Suppléant	Chef d'entreprise
Éric BUREAU Sinnamary	Agriculteur	Suppléant	Chef d'entreprise
Laurent GREBERT CV 18 Simarouba, 97310 Kourou	Coiffeur	Suppléant	Chef d'entreprise

VOTE:

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations: 07 Nombre de votants : 19

Pour: 15 (dont 05 procurations) Contre: 02 (dont 01 procuration)

Abstention(s): 02(dont 01 procuration)

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 4 juin 2018

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président, Le 1^{er} Vice<mark>, P</mark>résid**e**nt, par délégation,

Didier BRIOLIN

Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr

Envoyé: vendredi 8 juin 2018 11:30

À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS

Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180608-14243.xml; 973-200027548-20180604-25

_CC_2018_CCDS-DE-1-2_14417.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-06-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 25_CC_2018_CCDS

Objet acte: AVENANT A LA CONVENTION DU GAL DES SAVANES MODIFIANT LA

COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 973-200027548-20180604-25_CC_2018_CCDS-DE